

Collectif Animal 36  
Association de protection animale à but non lucratif  
Régie par la loi 1901  
Etablie légalement le 15 décembre 2018  
Sous le n° RNA W364004192  
06.99.22.72.17 / 07.86.40.94.83  
[collectifanimal36@gmail.com](mailto:collectifanimal36@gmail.com)



## CONTRAT DE PARRAINAGE

à retourner à l'association, dûment complété et accompagné du montant du parrainage

### Je soussigné(e) :

Nom		Prénom	
Adresse			
Code postal		Ville	
Tel			
Adresse mail			

### Souhaite parrainer l'animal suivant :

Nom		Type / race	
Couleur		Sexe	

### Selon la formule qui me convient (cocher la case correspondante) :

Parrainage régulier :

Je m'engage à régler la somme de ..... € par mois pendant ..... mois pour aider l'association à prendre en charge les frais relatifs à mon filleul.

Parrainage ponctuel :

Je verse la somme de ..... € pour aider l'association à prendre en charge les frais relatifs à mon filleul (nourriture, vétérinaire, etc.).

### Je souhaite parrainer mon filleul par :

Chèque (à libeller à l'ordre de : Collectif Animal 36) ;

Virement automatique (RIB sur demande) ;

Virement paypal (mail destinataire de votre don : [collectifanimal36@gmail.com](mailto:collectifanimal36@gmail.com). Merci de choisir "envoyer de l'argent à vos proches" pour éviter des frais à l'association).

J'autorise l'association à faire paraître mon nom sur le site internet (ou la page facebook) de l'association.

J'autorise l'association à faire bénéficier, en cas de besoin urgent, d'autres réfugiés des dons financiers envoyés à mon filleul, celui-ci en restant le bénéficiaire prioritaire.

Je m'engage à tenir informer l'association en cas d'arrêt de parrainage et ce, avant l'échéance de paiement à venir.

En échange de mon parrainage, l'association s'engage à me faire parvenir des nouvelles ou des photos de mon filleul régulièrement par l'intermédiaire du site, de facebook, ou par mail.

Le contrat ne donne aucun droit au parrain sur l'animal. Les décisions le concernant restent sous l'autorité de l'association avec information au parrain.

L'association s'engage à informer le parrain dès l'adoption de son filleul. Un transfert de parrainage peut alors être envisagé avec l'association (report des dons sur un autre animal).

Fait à : ..... le : .....

Signature